



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

3. Domaine et Patrimoine / 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Voteants : 13

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18h30, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Était Représentée : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-117

Objet : choix du maître d'œuvre du projet « cœur de village 1 »

Monsieur le Maire rappelle que le lancement du marché public pour la maîtrise d'œuvre en vue de la conception et du suivi de la réalisation des opérations de remise en état de la voirie et de son environnement dans le cadre du projet « Cœur de village 1 ». L'opération cœur de village 1, porte sur le cœur historique autour de l'abbatiale et de la place du Claux, a été faite le 06/10/2023. Les candidats avaient jusqu'au 06/11/2023 à 17h pour déposer leurs offres.

Suite à la réception des offres, la commission d'appels d'offres s'est réunie le 27 novembre 2023 afin d'étudier les offres.

Deux offres ont été déposées :

- GROUPEMENT :
Frayssinet Conseils et Assistance et SAS d'Architecture ROUQUETTE & VIDAL
- GROUPEMENT :
SCP Gravellier – Fourcadier et Frédérique VERDIER

Au regard du dossier de consultation établi et compte tenu de résultat de l'appel public à concurrence pour lesdits travaux, la commission d'appels d'offres a proposé comme attributaire le bureau d'études suivant :

GROUPEMENT :
SCP Gravellier – Fourcadier et Frédérique VERDIER

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** le marché de services tel qu'il vient d'être présenté
- **D'autoriser** M. le Maire de la commune à signer le marché avec le groupement SCP Gravellier – Fourcadier et Frédérique VERDIER pour un montant pour la tranche ferme de 10 080 € TTC et pour la tranche conditionnelle pour 1 680€ HT.
- **dit** que la dépense est inscrite au budget 2024.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document référent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 07 décembre 2023

**Le Maire,
Richard FIOL**

Le secrétaire de séance,

Alain DELMAS

